

Ce chantier, riverain de votre lieu d'habitation ou d'activité, entraînera une gêne momentanée et des nuisances sonores. Nous limiterons autant que possible le dérangement occasionné et nous vous remercions de votre compréhension.



@Quatrevingtdouze

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la direction des Mobilités du Département des Hauts-de-Seine.

Téléphone
0 806 00 00 92 (service gratuit + prix appel)

En ligne
contact.hauts-de-seine.fr

Venez découvrir l'exposition
"Sur Route et sur Rail"
du 18 septembre 2022 au 16 juin 2023
aux Archives départementales
à Nanterre



www.hauts-de-seine.fr

Premier semestre 2023

LE DÉPARTEMENT RENOUVELLE LES ARBRES D'ALIGNEMENT DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RD907



Projection après travaux du boulevard Raymond Poincaré de Garches et Marnes-la-Coquette
@Quatrevingtdouze



www.hauts-de-seine.fr

 **hauts-de-seine**
LE DÉPARTEMENT

Le renouvellement des alignements d'arbres est réalisé dans le cadre du réaménagement du boulevard Raymond Poincaré (RD907), à Garches et Marnes-la-Coquette, qui concernera la totalité de la voirie pour en sécuriser les usages et y insérer une piste cyclable bidirectionnelle.

Les deux alignements d'arbres existants, l'un côté Marnes-la-Coquette et l'autre côté Garches, seront conservés. Les sujets sont hétérogènes car composés d'essences différentes : Sophora Japonica et Charmes pour Garches ; Prunus, Juglans regia, Acer, pour Marnes-la-Coquette.

Sur les 173 arbres présents le long de la voirie, 41 arbres seront remplacés pour les raisons suivantes :

> **L'état phytosanitaire de l'arbre** : ces sujets présentent des lésions importantes qui mettent en cause leur conservation et représentent un danger pour la sécurité des personnes et des biens.

> **Les besoins du projet d'aménagement*** : pour permettre l'insertion de la piste cyclable tout en assurant un cheminement piéton et PMR. Tout projet de requalification de la voirie impose en effet, selon l'article L228-2 du code de l'environnement, d'insérer des aménagements cyclables.

Pour favoriser les îlots de fraîcheur, les espaces verts seront plus nombreux (2350 m² contre 900 m² aujourd'hui).

Les nouveaux arbres plantés seront des *Sophora Japonica* qui apportent une symétrie et une perspective intéressante. Ces sujets, une fois adultes, formeront une voute au-dessus de la chaussée.



Arbres d'alignement côté Garches (*Sophora Japonica*)

Ces plantations sont choisies pour leur résistance au changement climatique et permettront de lutter contre les îlots de chaleur.

Afin de conserver le plus d'arbres possible, il a été décidé :

> d'insérer **la piste cyclable bidirectionnelle uniquement côté Marnes-la-Coquette**, et par conséquent de supprimer pour les véhicules une voie de circulation par sens ;

> de mettre en place un **revêtement drainant aux pieds des arbres** existants pour permettre tout de même d'assurer un cheminement pour les personnes à mobilité réduite.

Parmi les 41 arbres remplacés, 8 ne pourront pas être plantés sur le boulevard Raymond-Poincaré et trouveront donc place dans les parcs départementaux les plus proches : parc départemental Casimir-Davaine, parc départemental des sports du Pré Saint-Jean et les étangs de la Marche.

Date de plantation des nouveaux arbres : fin 2024.



* Selon l'article L350-3 du code de l'environnement, le représentant de l'Etat dans le département peut autoriser lesdites opérations lorsque cela est nécessaire pour les besoins de projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.